

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU DOUBS ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD CANTON D'AUDINCOURT Commune de SELONCOURT

ARRETE DU MAIRE

N° DE L'ACTE: ARR2023-10-23-123

SERVICE : Administration générale/Service culturel

OBJET: acte de nomination de mandataires

Le maire de la commune de Seloncourt,

- Vu la délibération en date du 23 Mai 2002 instituant une régle de recettes pour l'encaissement des sommes relatives aux activités proposées par le Centre Culturel,
- Vu l'arrêté en date du 21 mai 2008 désignant Monsieur X X X X régisseur de la régie de recette,
- Vu l'acte constitutif de la régie de recettes en date du 28 juillet 2022,
- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23 octobre 2023

ARRETE

Article 1: A l'occasion du 42° salon d'art organisé par le Service Culture et Animation de la ville, Madame XXXXX est nommée mandataire de la régie de recettes pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie du centre culturel., avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci, à savoir un catalogue proposé au public visiteur et, en cas de vente effectuée dans le cadre du Salon, 20 % de la valeur marchande des œuvres.

<u>Article 2</u>: Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal;

- Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie, soit en espèces.

<u>Article 3</u> – la date limite d'encaissement par le régisseur ou suppléant des recettes désignées à l'article 1 est le 26 novembre 2023.

<u>Article 4</u> — Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle en vigueur à la date du présent acte,

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Expédition sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Seloncourt, Le 23 octobre 2023

Signature de l'autorité territoriale précédée

Le Maire, Daniel BUCHWALDER

Money

Signature du mandataire suppléant précédée de la mention « vu pour acceptation »

XXXXX

Signature du mandataire précédée de la mention « vu pour acceptation »

 $\times \times \times \times \times \times$

Vu, powr acceptation

Signature du régisseur titulaire

de la mention manuscrite « vu pour acceptation »

XXXX

W pour occeptation